

**N° 2. 84/2026**

**ARRETE DU MAIRE**

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**POUR L'EXPOSITION DE VEHICULES ANCIENS**  
**AUTO MOTO RETRO NAJAC 12**  
**DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026**

Le Maire de NAJAC,

Vu les dispositions du Code des Communes relatives à la réglementation du stationnement et de la circulation à l'intérieur des agglomérations ;

Vu la demande présentée par l'Association "Auto Moto Rétro" en date du 20.05.2026, reçue en mairie le 30 juin 2026,

Vu l'avis favorable du conseil départemental du 15 juillet 2026, reçue le 17 juillet 2026,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A l'occasion de l'exposition de voitures anciennes à Najac qui doit se dérouler **du samedi 26 septembre au dimanche 27 septembre 2026**, La RD 39 dans l'agglomération de Najac, sera fermée à la circulation, sauf pour les véhicules d'urgences de moins de 2.5m de large et sera déviée par les RD 239 et RD 638.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Une déviation sera mise en place RD 239 et RD 638 du samedi 26 septembre à 15h. au dimanche 27 septembre 2026 à minuit.

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue, sous leur responsabilité par les organisateurs.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Najac,
- A Monsieur Lionel BREFUEL-JOULIE, gestionnaire du domaine public, Direction des mobilités et infrastructures, Aveyron Mobilités et Ingénierie du Territoire Ouest,
- A Monsieur Le Président de l'Association "Auto Moto Rétro"

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Najac, le 17.07.2026**

**Le Maire,**

**Pierre-Jean BARTHEYE**

